

Mars 2022

Nomingue « Le pays où l'on revient »

Année 14, No. 3

NOMINGUE / *Autre*
LAURENTIDES

Dans ce numéro :



Message de la mairesse	1
Échos du conseil et réponses à vos questions!	2
Bibliothèque	2
Urbanisme, réglementation et environnement	2
Loisirs, culture et vie communautaire	3
Les bons coups!	3
Référendum Manoir Sacré-Cœur	4
Sécurité publique & incendie	4

Message de la mairesse

Le Manoir Sacré-Cœur... encore!

Ce dossier soulève tellement de questions et je comprends tout à fait vos insatisfactions à l'égard de celui-ci. **Tout d'abord, j'aimerais dire que ce dossier est essentiellement légal.** Il était sur la table avant les élections et, quelle que soit l'administration municipale élue, elle aurait eu à le traiter dans les délais prescrits par la loi.

C'est un jugement de la Cour supérieure du Québec du 21 janvier 2021 qui a ordonné au propriétaire du Manoir Sacré-Cœur de démolir ce bâtiment. Comme le propriétaire ne paie plus ses taxes et que l'immeuble est réputé abandonné, c'est à la Municipalité qu'incombe le devoir de faire respecter l'ordonnance de cour et ce, dans les délais prévus dans le jugement. Nous n'avons pas décidé un beau matin de faire démolir ce bâtiment; on nous l'a imposé. Toutes les avenues ont été envisagées. Malheureusement, le plomb et l'amiante présents à l'intérieur restreignent beaucoup les possibilités, qu'on parle d'une remise en état, d'une mise à feu contrôlée par le Service des incendies ou de la récupération des matériaux.

On nous a aussi imposé le calendrier, ce qui ne nous laisse aucune flexibilité pour rejoindre le plus de monde possible pour signer un registre. Le nombre de signatures requises pour demander que soit tenu un référendum ayant été dépassé **avec un total de 451 signatures, la Municipalité doit obligatoirement organiser la tenue d'un référendum. Ce dernier se tiendra le dimanche 15 mai 2022.** Les modalités de même que l'horaire de la votation seront transmis ultérieurement.

Encore là, nous sommes liés par des prescriptions légales et devons procéder dans un délai prescrit. La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités exige que celui-ci se tienne un dimanche. En le sachant à l'avance, tout un chacun pourra planifier son emploi du temps pour venir voter, s'il le désire. Notre intention n'est pas d'exclure qui que ce soit, bien au contraire! Nous tentons par tous les moyens de donner le maximum d'information pour que les gens puissent prendre une décision éclairée.

À cet égard, **nous vous proposerons des séances d'information au cours du mois d'avril** pour que tout le monde comprenne bien l'origine de ce dossier, les obligations légales, les conséquences sur les citoyennes et citoyens et sur l'environnement. Soyez assurés qu'il n'y a aucun agenda caché associé à ce dossier. Comme Municipalité, nous devons rester neutres et vous donner le maximum d'information.

Si l'issue du dossier nous amène à dépenser 2 millions de dollars, il y a fort à parier que nous n'aurions pas choisi un dossier de démolition, mais bien un projet de vitalisation! Malheureusement, la réalité nous impose une décision collective qui, quelle qu'elle soit, aura des conséquences sur la municipalité de Nomingue.

Je souhaite sincèrement que vous compreniez bien les tenants et aboutissants et que la décision se prenne en toute connaissance de cause.



Françoise Giguère

Mairesse

La Municipalité vous invite à participer à la prochaine séance ordinaire du conseil :

Lundi 11 avril 2022 à 19 h 30
Salle J.-Adolphe-Ardouin
2114, chemin du Tour-du-Lac

Taxes municipales 2022

Deuxième versement de taxes :
Samedi 30 avril 2022

L'Association de Développement de Nomingue fait peau neuve!

L'ADN est fière de vous dévoiler officiellement son nouveau logo, ravivé et actualisé!

Sincères remerciements à l'entreprise « Planification MLB par La Puce » pour son travail méticuleux!

facebook.com/AssociationDeveloppementNomingue



ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DE NOMINGUE

Échos du conseil & réponses à vos questions!

Puisque les questions ont été moins nombreuses lors de la dernière séance du conseil, nous n'avons aucune information à ajouter sous cette rubrique pour ce mois-ci. Cependant, n'hésitez surtout pas à nous écrire pour poser les questions qui vous interpellent à reception@municipalitenominingue.qc.ca

MA VOIX COMPTE

Campagne de consultation nationale pour récolter les avis des jeunes entre **15 et 35 ans**. Cette année encore, on souhaite te donner l'occasion de t'exprimer et de proposer des solutions concrètes sur les enjeux politiques du futur de la province.

Tu veux donner ton avis? Tu as jusqu'au **vendredi 8 mai 2022** pour participer à la consultation en ligne mavoixcompte.org

Car toi aussi, ta voix compte!



Bibliothèque

HEURES D'OUVERTURE

Mardi et mercredi : 10 h à 12 h et 13 h à 17 h

Jeudi et vendredi : 13 h à 19 h

Samedi : 10 h à 15 h



EXPOSITION « COMPLÈTEMENT MARTEAUX » - COLLECTION DE M. MARC-ANDRÉ GENDRON



Le but de cette exposition est de vous présenter une grande variété de marteaux qui ont été développés, adaptés, inventés et ont évolué pour plusieurs métiers (menuisiers, charpentiers, forgerons, bijoutiers, cordonniers, géologues, vitriers, etc.). Que ce soit un marteau de construction, un marteau de rituel, une citation ou une chanson, vous êtes invités du **20 avril au 30 juin 2022** à venir découvrir l'univers du marteau!

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Mme France Mercure, responsable de la bibliothèque au 819 278-3384, poste 234 ou par courriel biblio@municipalitenominingue.qc.ca

Urbanisme, règlementation & environnement

MANDAT AVEC LE CRE



Bonne nouvelle! Le CRE des Laurentides (Conseil régional de l'environnement des Laurentides) accompagnera la municipalité de Nominigüe et les associations de lacs durant la période du **16 mai 2022 au 2 septembre 2022**.

Les associations de lacs intéressées à obtenir de l'accompagnement sont invitées à communiquer avec nous pour nous faire part de leurs besoins spécifiques.

Pour information : Mme Pascale Duquette, directrice du Service de l'urbanisme
819 278-3384, poste 222
du@municipalitenominingue.qc.ca

NOUVEAUTÉ SUR LE SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ DE NOMINIGUE : FICHES TECHNIQUES



Le Service de l'urbanisme a mis en place une documentation par étapes, visant à faciliter la tâche à toute personne souhaitant soumettre une demande de permis pour la réalisation de différents travaux.

Les fiches techniques sont disponibles via le lien : municipalitenominingue.qc.ca/services-aux-citoyens/services-municipaux/procedures-simplifiees-demandes-de-permis

Loisirs, Culture & Vie Communautaire

LA MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE EST À LA RECHERCHE D'ARTISTES MUSICAUX LOCAUX!

Les artistes musicaux locaux sont invités à venir se produire en spectacle dans le cadre des Samedis du Hameau, tenus à la gloriette de la gare de Nominuingue, au 2150 chemin du Tour-du-Lac, les samedis **2-9-16 et 23 juillet et les 6 et 13 août 2022**. Les Samedis du Hameau présentent des **CONCERTS GRATUITS** pour toute la famille **dès 19 h 30!**

La priorité sera accordée aux artistes qui satisfont les critères suivants :

- Le spectacle doit convenir à un auditoire familial;
- Un maximum de cinq membres du groupe musical présents sur scène à la fois;
- Le spectacle doit avoir des besoins logistiques minimaux afin de garantir la gratuité des concerts pour les citoyens.

Pour exprimer votre intérêt à participer aux Samedis du Hameau, nous vous invitons à soumettre votre candidature auprès de madame Joanie St-Hilaire, directrice des loisirs, de la culture et la vie communautaire, par téléphone au **819 278-3384**, poste **246** ou par courriel à loisirs@municipalitenominingue.qc.ca

L'échéance pour signifier votre intérêt est le vendredi 27 mai 2022 à 16 h.

**CLUB DE L'ÂGE D'OR
2241, RUE DU SACRÉ-CŒUR****Baseball poche**

Tous les lundis à 13 h

Marché aux puces - Ouvert à toutes et à tous!

Tous les mardis de 9 h à 16 h

Jeu de cartes « Whist militaire »

Les 2^e et 4^e mardis de chaque mois à 13 h

Bingo (membres et non-membres)

Tous les mercredis à 13 h

Dards

Tous les mercredis à 19 h

Tournoi de cartes « 500 » - Ouvert à toutes et à tous!

Dimanche 10 avril à 13 h

Formez votre propre équipe pour le tournoi! Le coût est de 5 \$ par participant(e). La totalité de l'argent amassé sera échangé en prix!

Assemblée Générale Annuelle – Élections au Conseil d'administration

Mercredi 4 mai à 19 h

**Pour information : M. Claude Castonguay
819 278-4862**



Les bons coups!

PATINOIRES et SKI DE FOND - HIVER 2022

Avez-vous remarqué le sourire et les joues rosées de joie des petits et des grands sur nos deux patinoires et sur les pistes de ski de fond au champ de pratique du Club et Hôtel du Golf Nominuingue et au Parc Le Renouveau Rosaire-Senéal? Un seul coup d'œil et cela en dit long sur le plaisir des activités hivernales à Nominuingue. Chapeau! Jean pour ton travail minutieux afin que tous aient pu s'amuser autant cet hiver!

BIENVENUE DANS L'ÉQUIPE À UNE 3^e CHARGÉE DE PROJETS ET UN NOUVEL INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT!

Bienvenue à Nancy Mathieu qui occupera le poste de chargée de projets, ainsi qu'à Dominic Alie au poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement! Comme c'est dynamique à Nominuingue, que les projets ne manquent pas et que la Municipalité est des plus attractives, nous avons besoin d'agrandir l'équipe de travail!

TU CHERCHES UN EMPLOI D'ÉTÉ?

- Sauveteur(se)s de plage
- animateur(trice)s de camp de jour

Envoie-nous ton cv!

Tous les détails : municipalitenominingue.qc.ca/2021/02/20/offre-emplois

VIENS FAIRE PARTIE D'UNE ÉQUIPE AUTHENTIQUE, ENGAGÉE ET DYNAMIQUE!





Nominingue

« Le pays où
l'on revient »

Bureau municipal

2110, chemin du Tour-du-Lac
Nominingue (Québec) J0W 1R0

Téléphone : 819 278-3384

Télécopieur : 819 278-4967

Courriel : reception@municipalitenominingue.qc.ca

Retrouvez-nous sur le Web

municipalitenominingue.qc.ca

facebook.com/municipalitenominingue

nominingue.appvoila.com

Heures d'ouverture : **Lundi au vendredi**
8 h à 12 h
13 h à 16 h

Référendum - Manoir Sacré-Coeur

RÉFÉRENDUM SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-469 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 000 000 \$ POUR LA DÉMOLITION DU MANOIR SACRÉ-COEUR

Ce référendum vise l'ensemble de la population de Nominingue

DATES IMPORTANTES

COMMISSION DE RÉVISION

Dates et heures : Lundi 25 avril de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30

Vendredi 29 avril de 19 h à 22 h

Endroit : Salle J.-Adolphe-Ardouin au 2114, chemin du Tour-du-Lac

VOTE PAR ANTICIPATION

Date : Dimanche 8 mai 2022

Heures : 9 h 30 à 20 h

Endroit : Salle J.-Adolphe-Ardouin au 2114, chemin du Tour-du-Lac

SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

Date : Dimanche 15 mai 2022

Heures : 9 h 30 à 20 h

Endroit : Salle J.-Adolphe-Ardouin au 2114, chemin du Tour-du-Lac

Toutes les informations nécessaires au bon déroulement du vote (tenue du scrutin, vote par anticipation, vote par correspondance, etc.) seront disponibles en consultant le site Web municipalitenominingue.qc.ca/vie-municipale/election/

François St-Amour, ing.

Directeur général et greffier-trésorier



*Crédit photographique :
Monsieur Ronald Mc Gregor*

Sécurité publique & incendie

EN CAS D'INONDATION, ÊTES-VOUS PRÊT?

Avant une inondation

- Surveillez la crue des eaux sur le site Vigilance geoegl.msp.gouv.qc.ca/adnv2/ et soyez attentif aux prévisions météorologiques afin de réagir rapidement si les conditions se détériorent;
- Vérifiez le bon fonctionnement de la pompe submersible;
- Préparez une trousse d'urgence pour subvenir à vos besoins et à ceux de votre famille pendant trois jours;
- Préparez un plan familial d'urgence.

En cas d'alerte inondation

- Suivez l'évolution de la situation dans les médias sociaux de votre Municipalité et d'Urgence Québec, à la radio, à la télévision ou sur le Web;
- Rangez en hauteur ou à l'étage les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée;
- Fermez le gaz et l'électricité. Si l'eau commence à envahir votre résidence, ne touchez à rien et communiquez immédiatement avec Hydro-Québec pour faire interrompre l'électricité;
- Enlevez ou fixez les objets encombrants sur le terrain pour éviter qu'ils ne soient projetés ou emportés par l'eau.

Évacuation

- Si vous êtes en danger ou si les autorités le demandent, quittez la maison.

Pour plus d'information, consultez [Québec.ca/inondation](http://Quebec.ca/inondation)

Sources : Gouvernement du Québec

